

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés sur l'étiquette dans les fruits, les légumes et les plantes ornementales d'extérieur

PRINCIPE ACTIF :

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28408**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **450 g - 3.4 kg**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
5. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays du monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application.

Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, ne pas utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs,

consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	---	-------------

ACTARA® 25 WG

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire dispersable dans l'eau pour la suppression des insectes nuisibles énumérés sur l'étiquette dans les fruits, les légumes et les plantes ornementales d'extérieur.

PRINCIPE ACTIF :

Thiaméthoxame25 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITE LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28408**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE OF MATIÈRES

	<u>Numéro de section</u>
AVIS A L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE.....	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements généraux	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange	10.2.1
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.2
Application par voie aérienne.....	10.3
Renseignements généraux	10.3.1
Mises en garde.....	10.3.2
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire.....	10.3.3
Mises en garde propres au produit.....	10.3.4
Zones tampons de pulvérisation	10.4
Restrictions concernant les rotations.....	10.5
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Pommes de terre	11.1

USAGES LIMITÉES	12.0
Légumes-racines (Sous-groupes de cultures 1B et 1C)	12.1
Légumes-Feuilles (Groupe de cultures 4).....	12.2
Légumes-fruits (Groupe de culture 8).....	12.3
Poivrons de champ	12.4
Céleri-rave.....	12.5
Mures et framboises (Sous-groupe de culture 13-07A)	12.6
Petits fruits (Sous-groupe de culture 13-07B) à l'exclusion des bleuets nains	12.7
Petits fruits de plantes naines (Groupe de cultures 13-07G) à l'exclusion des canneberges	12.8
Canneberges.....	12.9
Plantes ornementales d'extérieur	12.10
RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	13.0

Pépinie

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Si une grande quantité de produit a été ingérée et que le vomissement ne suffit pas, procéder à un lavage d'estomac. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

Précautions relatives à la sécurité

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. Provoque une irritation modérée des yeux. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Éviter d'inhaler les

vapeurs et le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer.

4. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
5. Pour les applications aériennes de ce produit sur les pommes de terre. Ne pas recourir à des signaleurs humains.

DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) : Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées pendant les douze heures qui suivent le traitement.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays du monde et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application.

Retirer immédiatement les vêtements si le produit chimique pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALE

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les abeilles. Il s'agit d'un produit systémique dont les résidus dans le sol peuvent être assimilés par les végétaux et transportés dans leurs feuilles, leur pollen et leur nectar. Les abeilles peuvent être exposées directement, par dérive du brouillard de pulvérisation, ou par la présence de résidus dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en floraison. Pour limiter l'exposition des abeilles associée aux applications foliaires, ne pas utiliser ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles peuvent être présentes dans la zone traitée. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation pour réduire les effets néfastes sur les abeilles présentes dans les habitats situés près de la zone traitée. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs,

consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tel que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide ACTARA® 25WG supprime (par ingestion et par contact) les insectes suceurs et broyeurs énumérés lorsqu'il est utilisé sur les cultures indiquées sur la présente étiquette.

L'insecticide ACTARA 25WG doit être appliqué sur le feuillage des plantes quand les populations d'insectes nuisibles commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés par l'insecticide ACTARA 25WG auprès des autorités agricoles locales.

L'insecticide ACTARA 25WG est assimilé rapidement par le feuillage après la pulvérisation. Cependant, une couverture complète demeure essentielle si l'on veut obtenir un rendement optimal. Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avec une quantité suffisante d'eau pour assurer une couverture appropriée. Voir l'information sur l'application à la rubrique Mode d'emploi de la présente étiquette. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

L'insecticide ACTARA 25WG résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

NOTE – Ne pas procéder à une application foliaire d'insecticide ACTARA 25WG après avoir effectué un traitement dans le sillon ou un traitement de sol avec l'insecticide ACTARA 240SC, qui contient également du thiaméthoxame.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme. Pour les applications au sol, pulvériser au moins 100 L/ha, à moins d'indication contraire sur l'étiquette. Lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes, utiliser de plus grands volumes d'eau. Éviter de traiter dans des conditions où il est impossible d'obtenir une couverture uniforme ou lorsqu'il y a un risque de dérive excessive. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur.

Précautions

- 1) Avec des volumes d'eau de 100 L/ha, on peut améliorer la couverture en pulvérisant de fines gouttelettes.
- 2) Choisir des buses qui peuvent produire des gouttelettes de la taille voulue, dans la plage de pressions normale.
- 3) Lorsque les gouttelettes pulvérisées sont fines, il est important de s'assurer que toutes les buses fonctionnent et d'étalonner le pulvérisateur.
- 4) Le pulvérisateur doit se déplacer à une vitesse constante dans le champ.
- 5) Surveiller les conditions environnementales et suivre à la lettre **les recommandations pour éviter toute dérive**.
- 6) Appliquer uniquement lorsque le potentiel de dérive vers les zones d'habitation humaine ou les zones d'activité humaine telles que les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

10.2. Application par voie terrestre

Application avec pulvérisateur de champ – **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fines » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique – **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS pulvériser au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.**

10.2.1. Directives de mélange

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise d'insecticide ACTARA 25WG dans le réservoir.
3. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
4. Commencer à appliquer la solution lorsque l'insecticide ACTARA 25WG est complètement mélangé à l'eau.
5. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée. S'assurer que le contenant du produit est bien fermé.

10.2.2. Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation:

- Avant d'utiliser l'insecticide ACTARA 25WG, s'assurer que le réservoir, les conduites et le

filtre du pulvérisateur sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation:

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus d'insecticide ACTARA 25WG sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3. Application par voie aérienne

Application par voie aérienne – NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor. Les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

10.3.1. Renseignements généraux

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités étiquetées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

10.3.2. Mises en garde

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

10.3.3. Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.3.4. Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Si vous avez des questions, appelez le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou obtenez des conseils techniques auprès du distributeur ou du conseiller agricole de votre province ou territoire. Ce produit doit être appliqué en fonction des spécifications suivantes:

Volume : **Sauf indication contraire**, appliquer la dose indiquée sur l'étiquette dans un volume de pulvérisation minimal de 20 litres par hectare..

10.4. Zones tampons de pulvérisation

Aucune zone tampon n'est requise dans les cas suivants:

- Les utilisations au moyen d'un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- Les applications dans la raie de semis, par mouillage du sol ou avec incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives) ou d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats terrestres	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m		
Pulvérisateur agricole	Pomme de terre, groupes de cultures 1B et 1C - Légumes-racines	3	1	1	
	Poivron, céleri rave, canneberge (CG 13-07G), pépinières d'extérieur et aménagements paysagers	5	3	1	
	Groupe de cultures 4 – Légumes-feuilles, groupe de cultures 8 – Légumes-fruits	4	2	1	
	Groupe de cultures 13-07A – Mûres et framboises, groupe de cultures 13-07B – Petits fruits (à l'exclusion des bleuets nains), groupe de cultures 13-07G – Petits fruits de plantes naines (à l'exclusion des canneberges)	10	4	2	
	Plantes ornementales d'extérieur	10	5	2	
Pulvérisateur pneumatique	Groupe de cultures 13-07A – Mûres et framboises, groupe de cultures 13-07B – Petits fruits (à l'exclusion des bleuets nains)	Début de la croissance	30	20	5
		Fin de la croissance	20	10	3
Pulvérisation aérienne	Pomme de terre,	Voilure fixe	15	1	1
		Voilure rotative	10	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca..

10.5. Restrictions concernant les rotations

Les champs traités peuvent être réensemencés immédiatement après la récolte ou dès que possible après la dernière application avec les cultures indiquées sur la présente étiquette ou avec du sorgho, du blé, de l'orge et du canola. Les cultures-abri utilisées pour lutter contre

l'érosion ou améliorer le sol pourront être ensemencées dès que possible après la dernière application. Toutefois, la culture-abri ne pourra servir à la paissance ni être récoltée pour l'alimentation humaine ou animale. Pour toutes les autres cultures, observer un délai de 120 jours avant de semer.

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

11.1. Pommes de terre

CULTURES	POMMES DE TERRE
INSECTES	Doryphore de la pomme de terre Pucerons (y compris le puceron vert du pêcher, le puceron de la pomme de terre, le puceron du nerprun et le puceron de la digitale) Cicadelle de la pomme de terre
DOSE DE PRODUIT	105 g/ha
REMARQUES	Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Cicadelle de la pomme de terre : Une seule application par application foliaire par année. Ne pas appliquer moins de sept jours avant la récolte (délai d'attente avant la récolte de 7 jours). Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage. Ne pas utiliser moins de 100 L/ha pour les applications au sol. Ne pas traiter entre 50 % de fermeture des rangs et la chute des pétales. Peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. <u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u> Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

12.0 USAGES LIMITÉES

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

12.1. Légumes-racines (Sous-groupes de cultures 1B et 1C)

CULTURES	<p>LÉGUMES-RACINES (SOUS-GROUPES DE CULTURES 1B ET 1C)</p> <p>Sous-groupe de cultures 1B : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet.</p> <p>Sous-groupe de cultures 1C : arracacha, marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, manioc amer et doux, chayote (racine), souchet comestible, taro, gingembre, curcuma d'Amérique, pomme de terre, patate douce, tanier, curcuma, dolique tubéreux, igname.</p>
INSECTES	<p>Pucerons Cicadelle de l'aster</p>
DOSE DE PRODUIT	105 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	<p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée.</p> <p>Ne pas utiliser moins de 100 L/ha.</p>
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Attendre au moins sept jours entre les traitements.
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours
REMARQUES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Maximum de 2 applications par année.</p> <p>Pour la pomme de terre et la patate douce seulement: Ne pas traiter entre 50 % de fermeture des rangs et la chute des pétales. Ne pas faire plus d'une application par année avant 50 % de fermeture des rangées.</p> <p>Précautions relatives aux pollinisateurs Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.2. Légumes-Feuilles (Groupe de cultures 4)

CULTURES	LÉGUMES-FEUILLES (GROUPE DE CULTURES 4) Céleri, laitue (pommée et frisée), épinard, amarante, roquette, cardon, céleri chinois, laitue asperge, feuilles de cerfeuil vertes, chrysanthème à feuilles comestibles, chrysanthème des jardins, mâche, cresson alénois, cresson de terre, feuilles de pissenlit, oseille, endive, feuilles et tiges de fenouil de Florence vertes, feuilles d'arroche, feuilles de persil vertes, pourpier, pourpier d'hiver, radicchio, rhubarbe, tétragone, baselle et bette à barde.
INSECTES	Pucerons (vert du pêcher, de la pomme de terre et de la digitale)
DOSE DE PRODUIT	105 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Attendre au moins 7 jours avant d'appliquer de nouveau si le dépistage indique qu'il est nécessaire d'effectuer d'autres traitements pour la suppression des pucerons.
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours
REMARQUES	Maximum de 2 traitements par année. NE PAS appliquer par voie aérienne. <u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u> Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

INSECTES	Réduction des dommages causés par la punaise terne
DOSE DE PRODUIT	210 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours
REMARQUES	Maximum de 1 traitement par année. NE PAS appliquer par voie aérienne. Précautions relatives aux pollinisateurs Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.

12.3. Légumes-fruits (Groupe de culture 8)

CULTURES	LÉGUMES-FRUIITS (GROUPE DE CULTURES 8) Aubergine, tomate, piment (y compris le poivron, le piment du Chili, à cuire, type Jamaïque et doux), tomatillo, cerise de terre et pépino.
INSECTES	Pucerons
DOSE DE PRODUIT	105 g/ha (foliaire)
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Maximum de 2 applications par année.
INSECTES	Punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>), Punaises (<i>Acrosternum hilare</i> <i>Euschistus servus</i> , <i>E. variolarius</i>)
DOSE DE PRODUIT	105 – 210 g/ha (foliaire)
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Maximum de 2 applications par année à 105 g/ha. Attendre au moins 7 jours entre les traitements. Maximum de 1 application par année à 210 g/ha.
INSECTES	Réduction des dommages causés par la punaise marbrée
DOSE DE PRODUIT	210 g/ha (foliaire)
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Maximum de 1 application par année .
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	1 jour
REMARQUES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables en appliquant un taux de 105g/ha UNIQUEMENT. Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p>Maximum de 2 applications par année à 105 g/ha.</p> <p>Maximum de 1 application par année à 210 g/ha.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u></p> <p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.4. Poivrons de champ

CULTURES	POIVRONS DE CHAMP
INSECTES	Charançon du poivron (répression)
DOSE DE PRODUIT	280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme (un minimum de 100 L/ha).
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Maximum 1 application par année.
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	1 jour
REMARQUES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages.</p> <p>Maximum de 1 traitement par année.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u></p> <p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.5. Céleri-rave

CULTURES	CÉLERI-RAVE
INSECTES	Punaise terne (<i>Lygus lineolaris</i>)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture adéquate. Utiliser au moins 100 L d'eau à l'hectare pour les applications par voie terrestre.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	7 jours
REMARQUES	<p>Effectuer un traitement foliaire généralisé avant que les populations d'insectes atteignent un niveau dommageable.</p> <p>Maximum de 1 application par année. Utiliser la dose la plus élevée lorsque l'infestation est importante et pour améliorer la suppression par effet résiduel.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u> Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.6. Mures et framboises (Sous-groupe de culture 13-07A)

CULTURES	<p>MÛRES ET FRAMBOISES (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A) Mûre (<i>Rubus eubatus</i>, y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora); mûre de Logan (<i>Rubus loganobaccus</i>); framboise, noire et rouge (<i>Rubus</i> spp.); framboise sauvage (<i>Rubus muelleri</i>) et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.</p>
INSECTES	Charançon noir de la vigne (<i>Otiiorhynchus sulcatus</i>) et charançon sombre (<i>Sciopithes obscurus</i>)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Attendre au moins 7 jours entre les traitements.
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	3 jours
REMARQUES	<p>Effectuer une application foliaire par pulvérisation généralisée avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 2 traitements par année.</p> <p>Ne pas appliquer par voie aérienne. Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p>Si on fait une application après la chute des pétales, on doit rénover les plantes ligneuses (coupe de la vieille repousse) après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u> Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur des végétaux en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.7. Petits fruits (Sous-groupe de culture 13-07B) à l'exclusion des bleuets nains

CULTURES	PETITS FRUITS (SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B) à l'exclusion des bleuets nains. Fruits d'Aronia, bleuets, en corymbes, gadeliers, goyavier du Chili, Gadelles et cassis; noir, rouge, Sureau, épine-vinette commune, groseille à maquereau, viorne trilobée, chèvrefeuille, comestible, airelle myrtille, jostaberry, amélanchier, lingonberry, native currant, salal, argousier, cultivars, variétés, et/ou hybrides.
INSECTES	Charançons (<i>Otiorhynchus sulcatus</i> , <i>Sciopithes obscurus</i>)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Volume d'eau suffisant pour bien couvrir le feuillage. Utiliser au moins 100 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	3 jours
REMARQUES	<p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Application terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Maximum de 2 applications par année.</p> <p>Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p>Si on fait une application après la chute des pétales, on doit rénover les plantes ligneuses (coupe de la vieille repousse) après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</p> <p>Précautions relatives aux pollinisateurs Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

Petits fruits de plantes naines	
CULTURES	PETITS FRUITS DE PLANTES NAINES Raisin d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise et cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures.
INSECTES	Charançon noir de la vigne adulte (<i>Otiornychus sulcatus</i>) Anthonome de l'atocas (<i>Anthonomus musculus</i>)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée (un minimum de 200 L d'eau par hectare).
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	3 jours
REMARQUES	<p>Effectuer un traitement foliaire par application généralisée avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Si les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables pendant la floraison, effectuer un traitement dès que possible après la floraison. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Maximum de deux (2) applications foliaires par année.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne. Ne pas effectuer un traitement foliaire avec l'insecticide ACTARA 25WG après avoir appliqué au sol un insecticide du groupe 4.</p> <p>Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p>Si on fait une application après la chute des pétales, on doit rénover les plantes ligneuses (coupe de la vieille repousse) après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u> Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.8. Canneberges

CULTURES	Canneberges
INSECTES	Charançon noir de la vigne adulte (<i>Otiorynchus sulcatus</i>) Anthonome de l'atocas (<i>Anthonomus musculus</i>)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture appropriée (un minimum de 200 L d'eau par hectare).
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	Maximum de 1 applications par année
DÉLAI AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	3 jours
REMARQUES	<p>Effectuer un traitement foliaire par application généralisée avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables. Si les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables pendant la floraison, effectuer un traitement dès que possible après la floraison.</p> <p>Maximum une (1) applications foliaires par année.</p> <p>30 jours de rétention des eaux de crue.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne. Ne pas effectuer un traitement foliaire avec l'insecticide ACTARA 25WG après avoir appliqué au sol un insecticide du groupe 4.</p> <p>Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison (Ne pas appliquer jusqu'à la chute des pétales). Ne pas appliquer en présence d'abeilles.</p> <p>Si on fait une application après la chute des pétales, on doit rénover les plantes ligneuses (coupe de la vieille repousse) après la récolte et avant la floraison de la saison suivante.</p> <p>Précautions relatives aux pollinisateurs Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.9. Plantes ornementales d'extérieur

CULTURES	PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR (CONIFÈRES PERMANENTS ET GRAMINÉES ORNEMENTALES SEULEMENT)
INSECTES	Pucerons Cicadelles
DOSE DE PRODUIT	105 g/ha
INSECTES	Punaise terne (répression)
DOSE DE PRODUIT	210 – 280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète du feuillage (au moins 100 L/ha). Ne pas dépasser 1000 L/ha.
INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS	7 jours
REMARQUES	<p>Application foliaire uniquement.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année.</p> <p>Traiter avant que les populations d'insectes atteignent des niveaux dommageables ou dès que l'on observe des dommages. Surveiller les champs et traiter de nouveau si les populations reviennent à des niveaux potentiellement dommageables.</p> <p>Utiliser les doses plus élevées pour les fortes infestations.</p> <p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u></p> <p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans la zone à traiter ou aux alentours de celle-ci. Si les abeilles butinent dans le couvert végétal du verger et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins <u>5 jours</u> avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

12.10. Pépinières extérieures et aménagements paysagers

CULTURES	PÉPINIÈRES EXTÉRIEURES ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (CONIFÈRES PERMANENTS ET GRAMINÉES ORNEMENTALES SEULEMENT)
INSECTES	Punaise marbrée (répression)
DOSE DE PRODUIT	280 g/ha
VOLUME DE PULVÉRISATION	Volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme et complète du feuillage, sans ruissellement excessif (gouttes).
REMARQUES	<p>Application foliaire seulement.</p> <p>Effectuer un seul traitement par année.</p> <p>Traiter avant que les populations d'insectes causent des dommages importants à la plante hôte.</p> <p>Pour l'utilisation en milieu résidentielle dans les aménagements paysagers; ne pas permettre à quiconque de retourner dans les zones traitées tant que les résidus ne sont pas secs.</p> <p>Avant de procéder à des applications à grande échelle sur une culture quelconque, traiter un sous-échantillon représentatif des végétaux à traiter pour s'assurer qu'il n'y a pas de risque pour ceux-ci dans les conditions présentes. Les conditions de croissance et les pratiques culturales varient et peuvent avoir une incidence sur la phytotoxicité du produit.</p> <p>Il est fortement recommandé d'effectuer des évaluations sur un ensemble d'échantillons de matériel végétal afin de déceler tout signe de phytotoxicité avant de traiter une culture entière.</p> <p><u>Précautions relatives aux pollinisateurs</u></p> <p>Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou à des résidus présents sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. Ne pas appliquer ou laisser dériver l'insecticide ACTARA 25WG sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison si des abeilles butinent dans ou aux alentours de la zone à traiter. Si des abeilles butinent dans le couvert végétal et que des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouvent, toujours détruire les fleurs avant d'effectuer une application, notamment en fauchant les végétaux, en passant un pulvérisateur à disques, en effectuant un paillage, en passant une débroussailleuse ou en appliquant un herbicide homologué à cette fin. Après une application d'insecticide ACTARA 25WG, attendre au moins 5 jours avant d'installer des ruches à l'endroit traité.</p>

13.0 RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, insecticide ACTARA 25WG, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide ACTARA 25WG et à d'autres insecticides du groupe 4. Les individus résistants peuvent devenir dominants dans la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé à répétition dans le même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide ACTARA 25WG ou d'autres insecticides du groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes insectes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent qui est efficace sur le ravageur cible, lorsque cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.